



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : ...SCP - Société Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale

Commune et département) : Brignoles, La Celle, Tourves (Var).....

Adresse : Le Tholonet, CS 70064, 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5.....

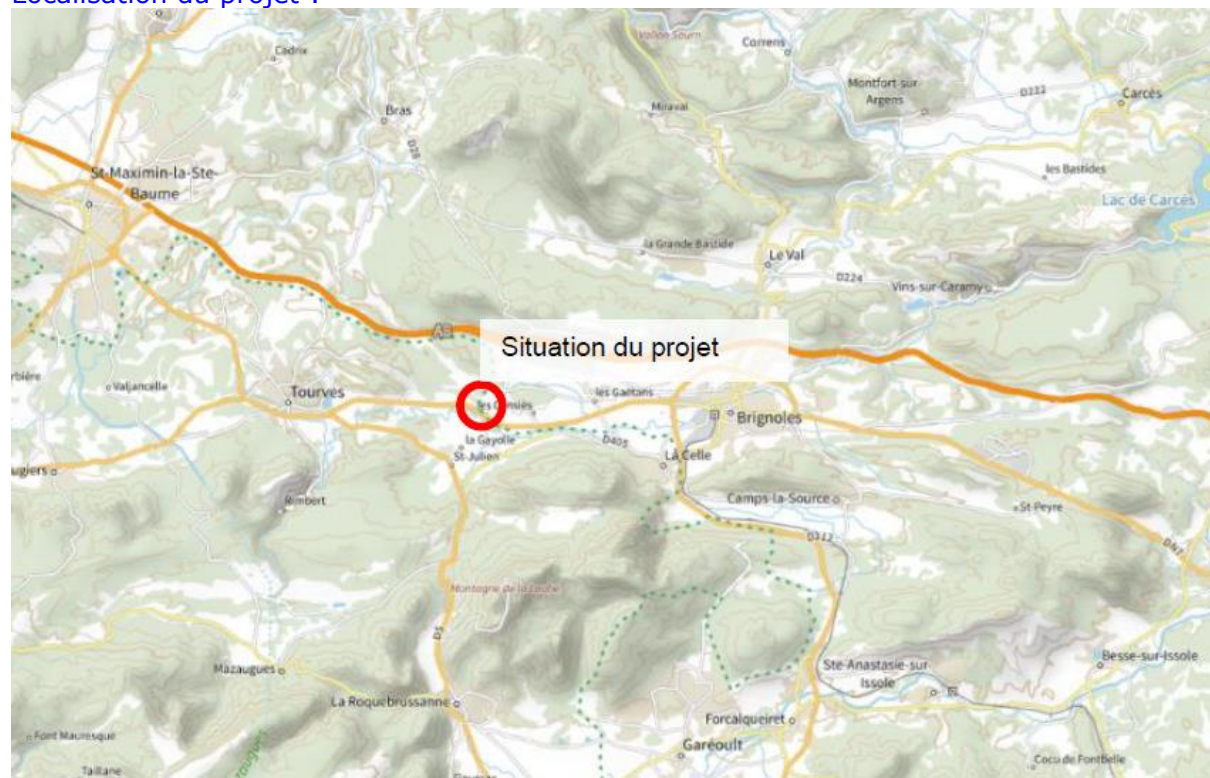
Téléphone : 04 42 66 70 00..... Fax :

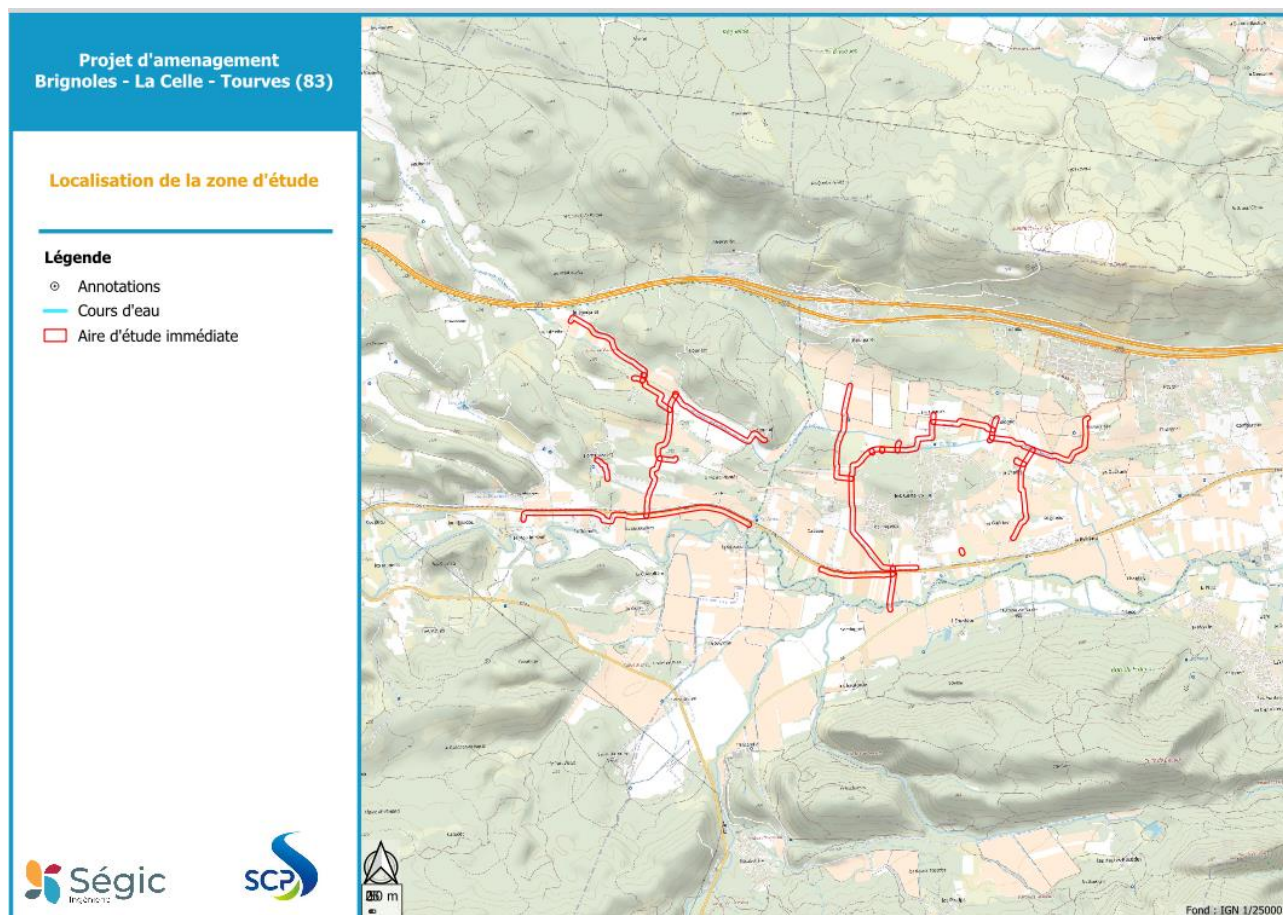
Email : ...Adrien.GALMICHE@canal-de-provence.com.....

Nom du projet : aménagements de réseaux d'irrigation entre les communes de Tourves et Brignoles ; département du Var (83)

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? Dossier loi sur l'eau, examen cas par cas.....

Localisation du projet :





1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

La Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale (SCP) prévoit des aménagements hydrauliques, sur plusieurs communes de la Provence ; avec l'installation de canalisations souterraines en vue de l'irrigation et de l'alimentation en eau pour les usages domestiques, agricoles et industriels (Cf. Annexe 1).

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Brignoles, La celle, Tourves**..... N° Département : **83**.

Lieu-dit :

En site(s) Natura 2000 ☐

n° de site(s) : (FR93----)

n° de site(s) : (FR93----)

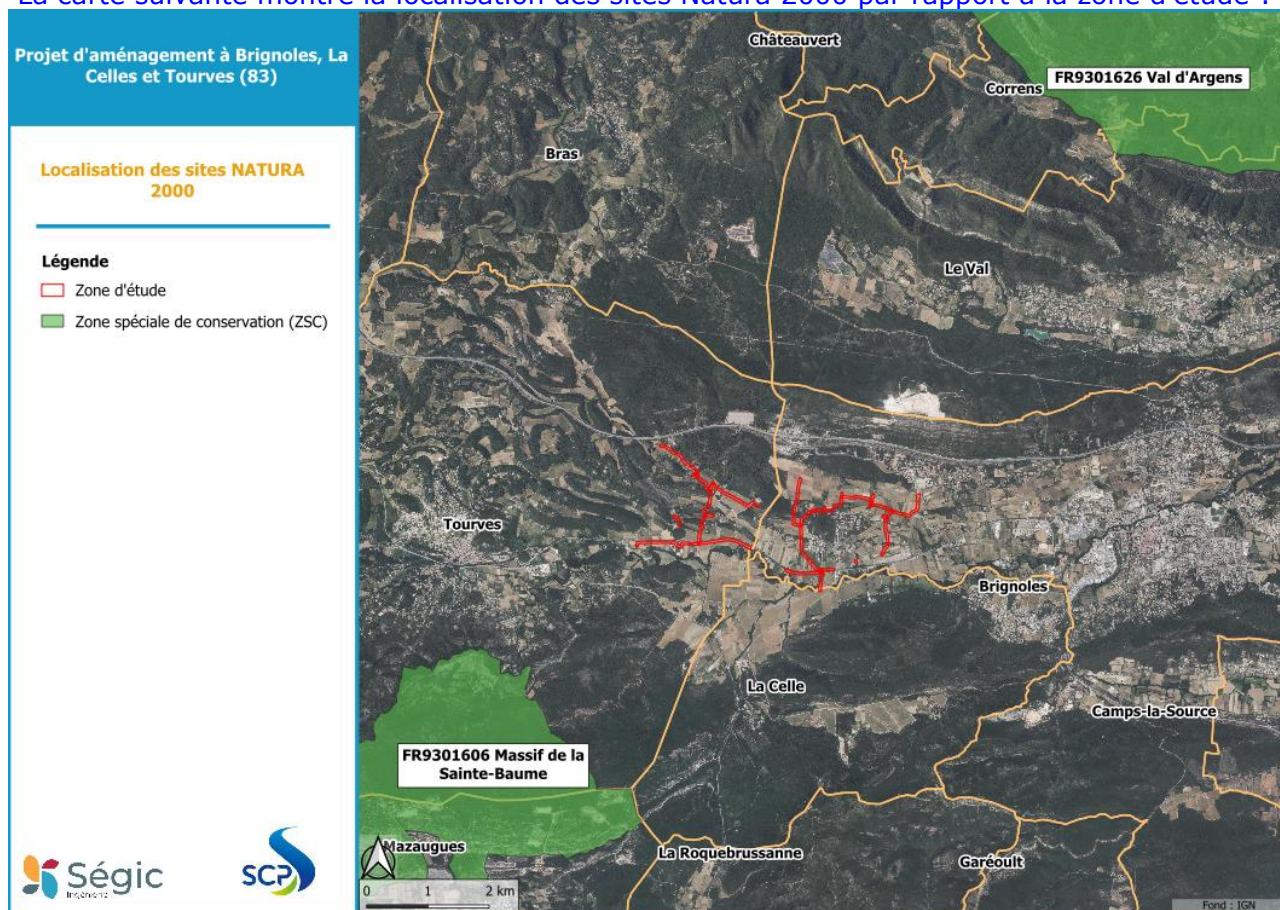
...

Hors site(s) Natura 2000 X A quelle distance ?

A **2600 m** (m ou km) du site n° de site(s) : **Massif de la Sainte-Baume (FR9301606)** - *Site de la directive "Habitats, faune, flore"*

A **5200 m** (m ou km) du site n° de site(s) : **Val d'Argens (FR9301626)** - *Site de la directive "Habitats, faune, flore"*

La carte suivante montre la localisation des sites Natura 2000 par rapport à la zone d'étude :



c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **63000** (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : **12500** (m.)

- Emprises en phase chantier : 12500 (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

L'installation des bases vie, des zones de stockage de matériaux et des terres sera réalisée dans le respect des enjeux écologiques, en veillant à éviter les zones sensibles.

.....
.....
.....

d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, travaux :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : environ 9 mois... (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

Début des travaux prévus en octobre 2026

- Période précise si connue : Toute l'année (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☐ Printemps

☐ Automne

☐ Eté

☐ Hiver

Les travaux seront réalisés en tenant compte des calendriers écologiques afin de minimiser l'impact sur le dérangement et la destruction d'espèces en période sensible (reproduction, hibernation)

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☒ autre (préciser) : Les travaux seront réalisés en une seule intervention, sans phases successives.

Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

En phase d'exploitation, l'entretien des canalisations, incluant vidange et curage, pourra être effectué ponctuellement et à des intervalles espacés.

.....
.....
.....

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| ☐ < 5 000 € | ☐ de 20 000 € à 100 000 € |
| ☐ de 5 000 à 20 000 € | ☒ > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☒ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Poussières, vibrations
- ☒ Pollutions possibles
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Bruits
- ☐ Autres incidences

Afin de limiter les perturbations et l'impact environnemental, la SCP met en place des mesures d'évitement et de réduction (Cf : Annexe 6)

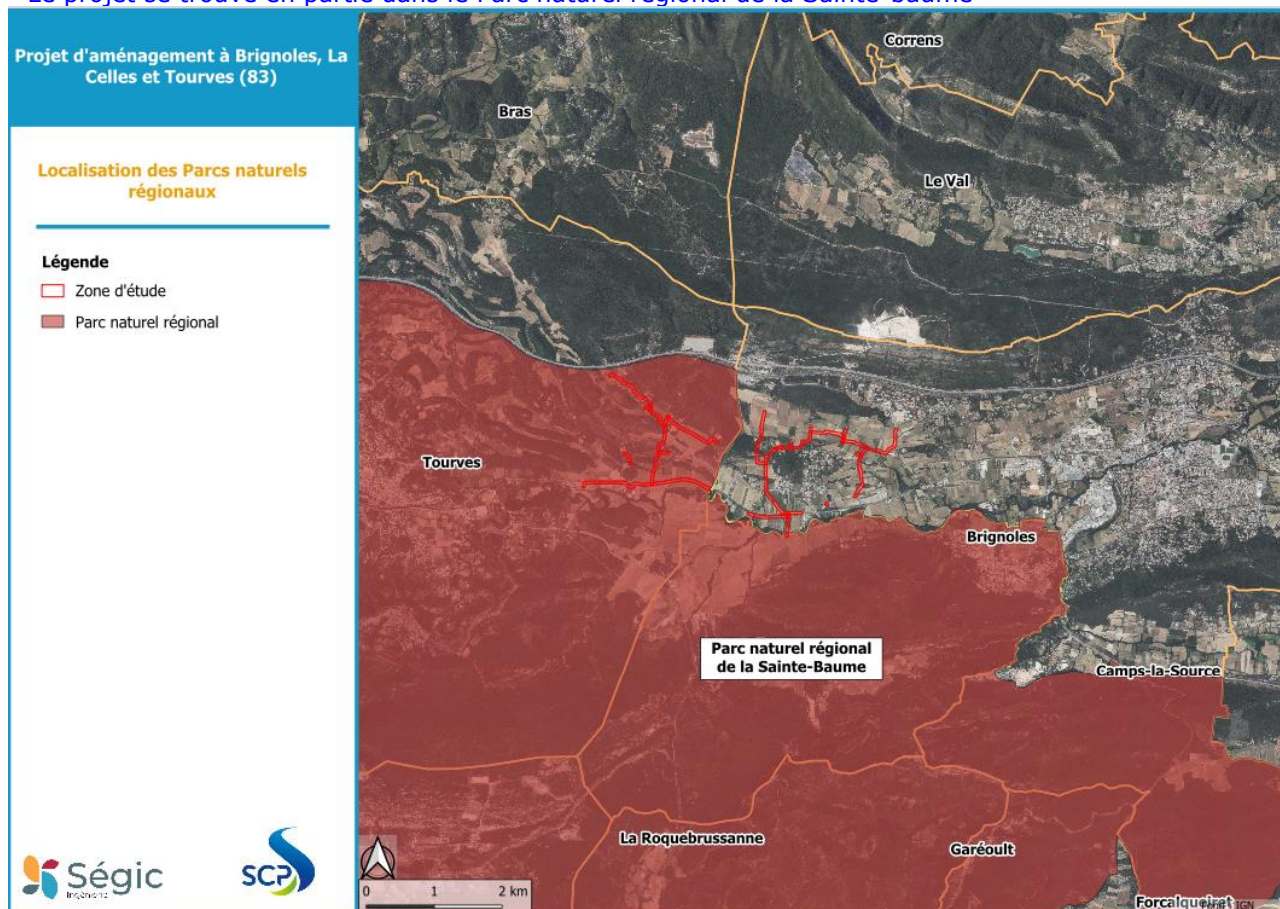
Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☒ Parc Naturel Régional
- ☒ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

Le projet se trouve en partie dans le Parc naturel régional de la Sainte-baume



La zone d'étude intercepte ponctuellement la ZNIEFF de type 2 :

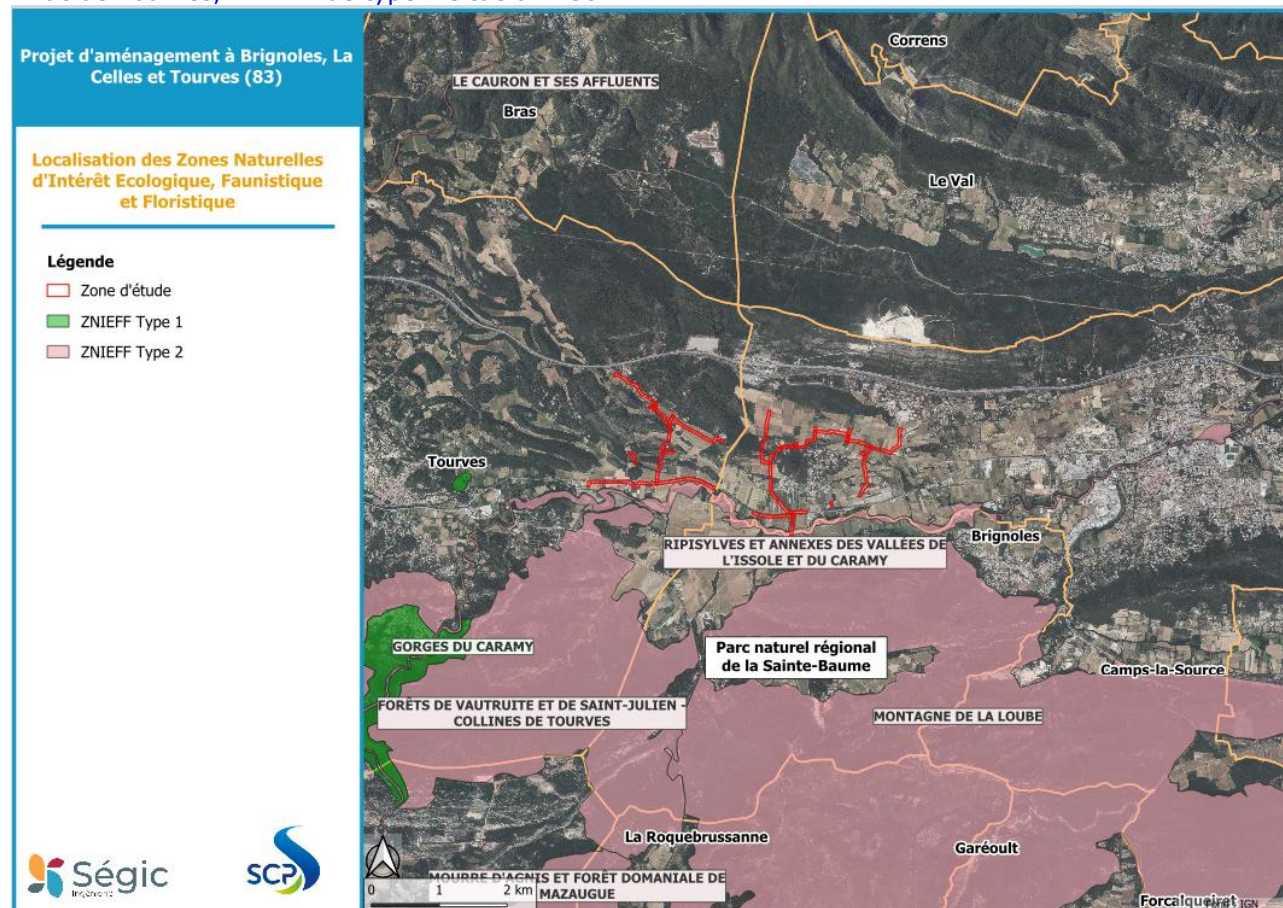
- Ripisylves et annexes des vallées de l'Issole et du Caramy

La zone d'étude se trouve à proximité des ZNIEFF suivantes :

- Montagne de la Loube, ZNIEFF de type 2 située à 200 m du projet

- Forêts de Vautruite et de Saint-Julien - Collines de Tourves, ZNIEFF de type 2 située à 250m.

- Lac de Tourves, ZNIEFF de type 1 situé à 1730 m.



USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

☐ Aucun

☒ Pâturage / fauche

☐ Chasse

☐ Pêche

☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)

☒ Agriculture

☒ Sylviculture

☐ Décharge sauvage

☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)

☐ Cabanisation

☐ Construite, non naturelle :

☒ Autre (préciser l'usage) : urbanisation.....

Commentaires :...

La zone d'étude est située en périphérie de la commune de Brignoles. On retrouve principalement des milieux anthropiques et perturbés.

Les habitats artificialisés comme les voiries et les habitations et bâtiments présentent une flore spontanée quasi inexistante. Les seules espèces qui se développent dans ces milieux sont exotiques ou nitrophiles.

Les végétations herbacées anthropiques sont des formations herbacées à espèces communes et à large répartition, nitrophiles voire eutrophiles.

Les haies arborées et arborescentes sont des formations linéaires composées d'espèces indigènes ou bien d'espèces plantées, parfois en mélange.

Les milieux cultivés comme les olivettes, les vignobles ou les monocultures accueillent une flore spontanée composée d'espèces polluo-tolérantes, nitrophiles voire eutrophile.

Le site d'étude ne présente pas de parcelles extensives pouvant accueillir de la flore menacée et/ou protégée.

Les plantations de *Populus* sont des boisements plantés situés au milieu du site d'étude. Elles sont gérées de manière intensive et présentent des espèces de milieux eutrophes.

Les pâturages équins sont des zones à végétation peu développée par la forte pression de pâturage.

Les pelouses sèches calcaires, les boisements à *Quercus pubescens* et les prairies présentent un enjeu de conservation faible à modéré et sont en bon état de conservation.

De nombreux fossés de petite surface sont présents sur le site d'étude. Ils présentent des végétations variées, généralement fauchées, mésophiles à mésohygrophiles.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Prairie sèche calcaire



© Léo Giardi

L'état de conservation de cet habitat est bon. En effet, le cortège caractéristique est typique du groupement et est très diversifié. De plus, peu d'espèces nitrophiles ou eutrophiles sont présentes dans les pelouses sèches calcaires, ce qui dénote l'absence de dégradation du milieu. Les menaces sur cet habitat sont la destruction, les aménagements urbains, la surfréquentation ou la fermeture du milieu.

Cet habitat fait partie de la liste des habitats du site natura 2000 Val d'argens (0.09% de couverture) situé à 5 km de l'aire d'étude.

Typologie	
EUNIS	E1.31
Corine Biotope	34.51
Natura 2000	6220
Zone Humide	Non
Etat conservation	Bon
Surface	0,75 ha
Enjeu sur site	Modéré

Prairies de fauche



© Léo Giardi

L'état de conservation de cet habitat est moyen. En effet, les plantes qui s'y développent sont peu diversifiées et issues de semis. La gestion intensive de cette prairie de fauche diminue ses fonctionnalités écologiques par l'appauvrissement du cortège végétal. Cet habitat reste néanmoins favorable à l'entomofaune.

Cet habitat fait partie de la liste des habitats du site natura 2000 Val d'argens (0.27% de couverture) situé à 5 km de l'aire d'étude et de la liste des habitats du site natura 2000 Massif de la Ste-Baume (5.51%) situé à 2.5 km de l'aire d'étude.

Typologie	
EUNIS	38.21
Corine Biotope	E2.221
Natura 2000	6510
Zone Humide	p.
Etat conservation	Moyen
Surface	0,85 ha
Enjeu sur site	Modéré

Boisements à *Quercus pubescens*



© Léo Giardi

Surface	2,62 ha
Enjeu sur site	Faible/ Modéré

L'état de conservation de cet habitat est bon. En effet, le cortège caractéristique est typique du groupement. Les boisements à *Quercus pubescens* ne semblent pas menacés à l'échelle locale. Cet habitat est favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux et de chiroptères.

La carte suivante présente la localisation des 3 habitats décrits :

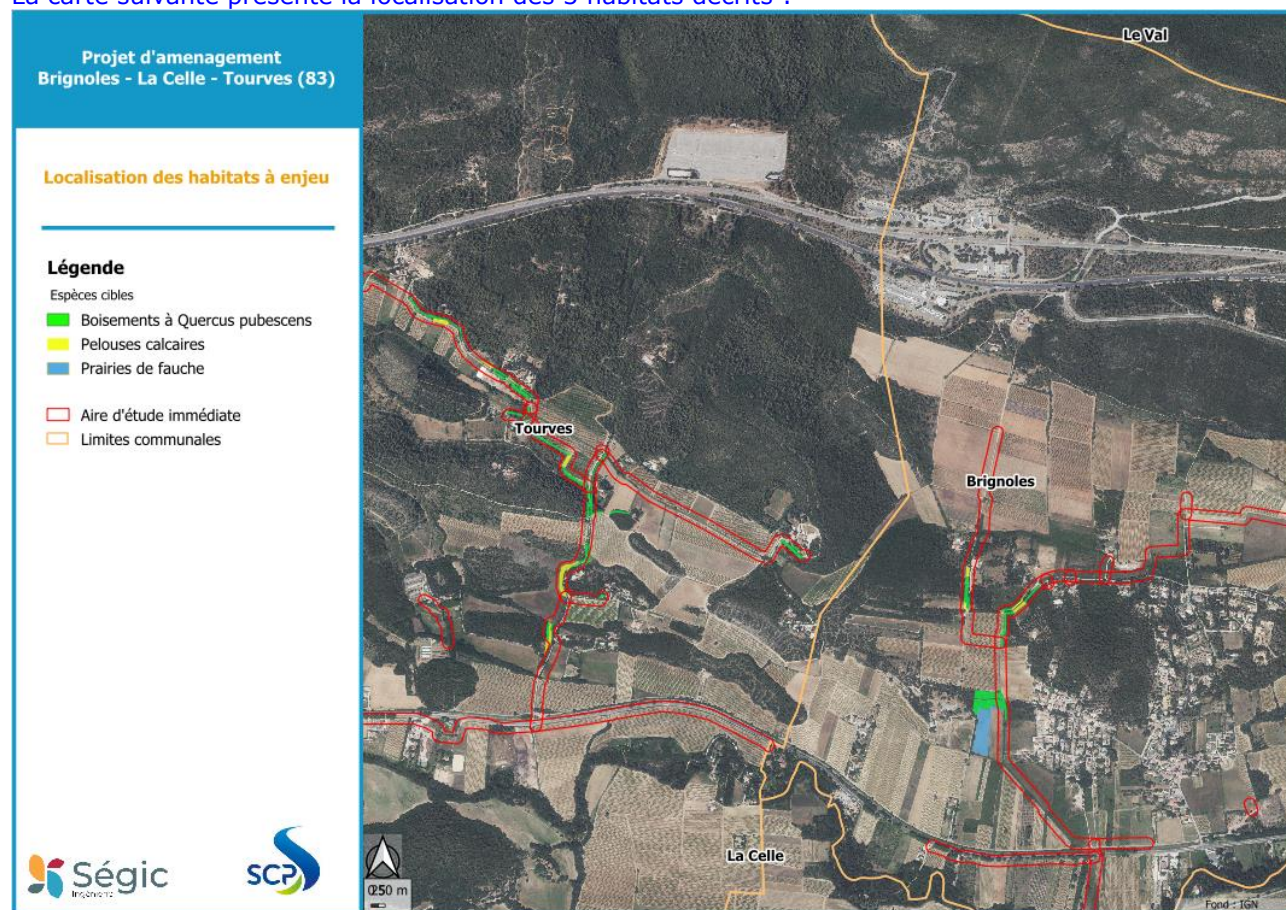


TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	X	Pelouses sèches calcaires bon état de conservation Pâturages équins Prairies de fauche Fourrés arbustifs mésophiles Haies arbustives
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : <i>Haies</i>	X	Boisements à <i>Quercus pubescens</i> bon état de conservation Boisement à <i>Fraxinus angustifolius</i> Haies arborées Plantation de <i>Populus</i> Boisements anthropiques
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	X	De nombreux fossés de petite surface
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu	<i>Milieux anthropiques et agricoles</i>	X	Habitations et bâtiments Monocultures Olivettes Voiries Végétations herbacées anthropiques Terre labourée

Les cartes suivantes présentent les différents habitats répertoriés sur la zone d'étude :

Cartographie des habitats naturels Brignoles (83)

- Habitats naturels
-  Boisements à Quercus pubescens
 -  Boisements anthropiques
 -  Fourrés arbustifs mésophiles
 -  Pelouses sèches calcaires
 -  Végétations herbacées anthropiques
 -  Vignobles
 -  Voiries
 -  Aire d'étude immédiate

Fonds ortho : Géoportail
Réalisation : L. Giardi (Mibora),
septembre 2024



Cartographie des habitats naturels Brignoles (83)

- Habitats naturels
-  Cultures
 -  Fourrés arbustifs mésophiles
 -  Habitations et bâtiments
 -  Haies arborées
 -  Végétations herbacées anthropiques
 -  Vignobles
 -  Voiries
 -  Aire d'étude immédiate

Fonds ortho : Géoportail
Réalisation : L. Giardi (Mibora),
septembre 2024



Cartographie des habitats naturels Brignoles (83)

Habitats naturels

-  Boisements à Quercus pubescens
-  Fourrés arbustifs mésophiles
-  Pelouses sèches calcaires
-  Végétations herbacées anthropiques
-  Vignobles
-  Voiries
-  Aire d'étude immédiate

Fonds ortho : Géoportail
Réalisation : L. Giardi (Mibora),
septembre 2024



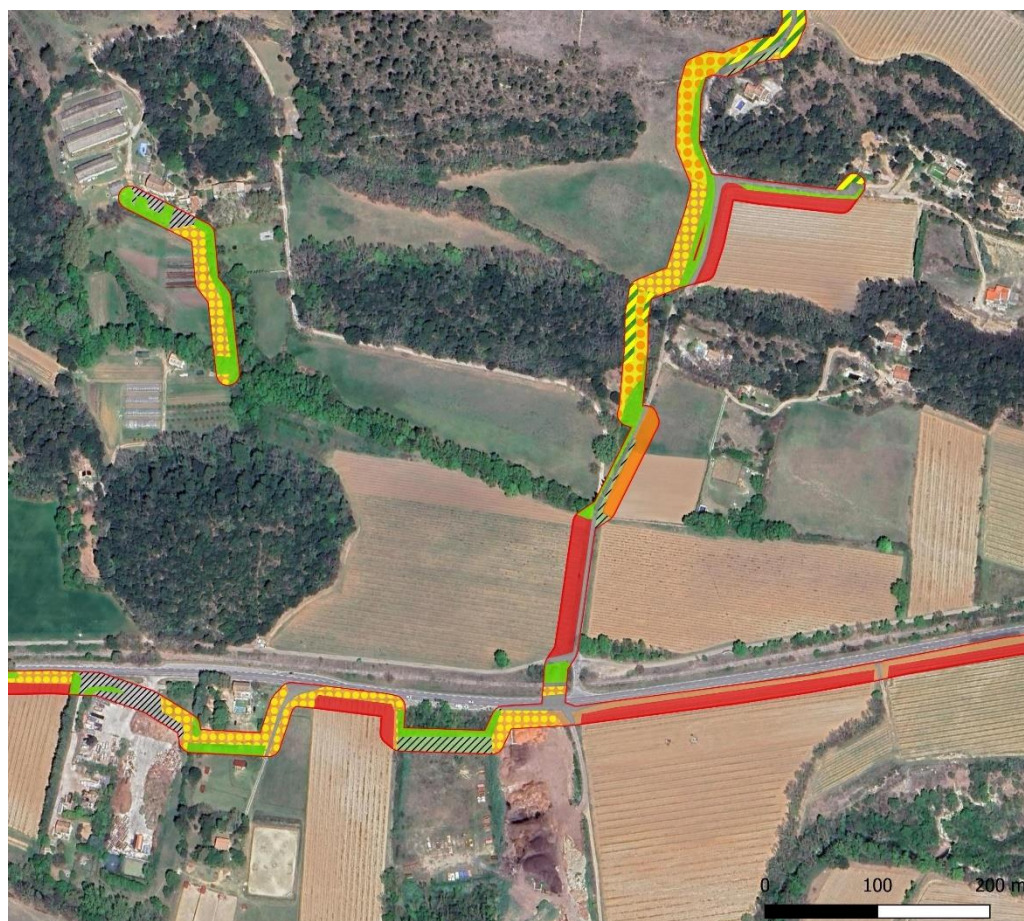
Cartographie des habitats naturels Brignoles (83)

Habitats naturels

-  Boisements à Quercus pubescens
-  Cultures
-  Fourrés arbustifs mésophiles
-  Haies arborées
-  Haies arbustives
-  Pâturages équinés
-  Pelouses sèches calcaires
-  Végétations herbacées anthropiques
-  Vignobles
-  Voiries
-  Aire d'étude immédiate

Fonds ortho : Géoportail
Réalisation : L. Giardi (Mibora),
septembre 2024





Cartographie des habitats naturels Brignoles (83)

- Habitats naturels
- Boisements à Quercus pubescens
 - Cultures
 - Fourrés arbustifs mésophiles
 - Habitations et bâtiments
 - Haies arborées
 - Haies arbustives
 - Pelouses sèches calcaires
 - Végétations herbacées anthropiques
 - Vignobles
 - Voiries
 - Aire d'étude immédiate

Fonds ortho : Géoportail
Réalisation : L. Giardi (Mibora),
septembre 2024



Cartographie des habitats naturels Brignoles (83)

- Habitats naturels
- Boisements à Quercus pubescens
 - Cultures
 - Fourrés arbustifs mésophiles
 - Habitations et bâtiments
 - Haies arborées
 - Haies arbustives
 - Pelouses sèches calcaires
 - Végétations herbacées anthropiques
 - Vignobles
 - Voiries
 - Aire d'étude immédiate

Fonds ortho : Géoportail
Réalisation : L. Giardi (Mibora),
septembre 2024



Cartographie des habitats naturels Brignoles (83)

- Habitats naturels
-  Boisements à Quercus pubescens
 -  Fourrés arbustifs mésophiles
 -  Habitations et bâtiments
 -  Haies arborées
 -  Haies arbustives
 -  Végétations herbacées anthropiques
 -  Vignobles
 -  Voiries
 -  Aire d'étude immédiate

Fonds ortho : Géoportail
Réalisation : L. Giardi (Mibora),
septembre 2024

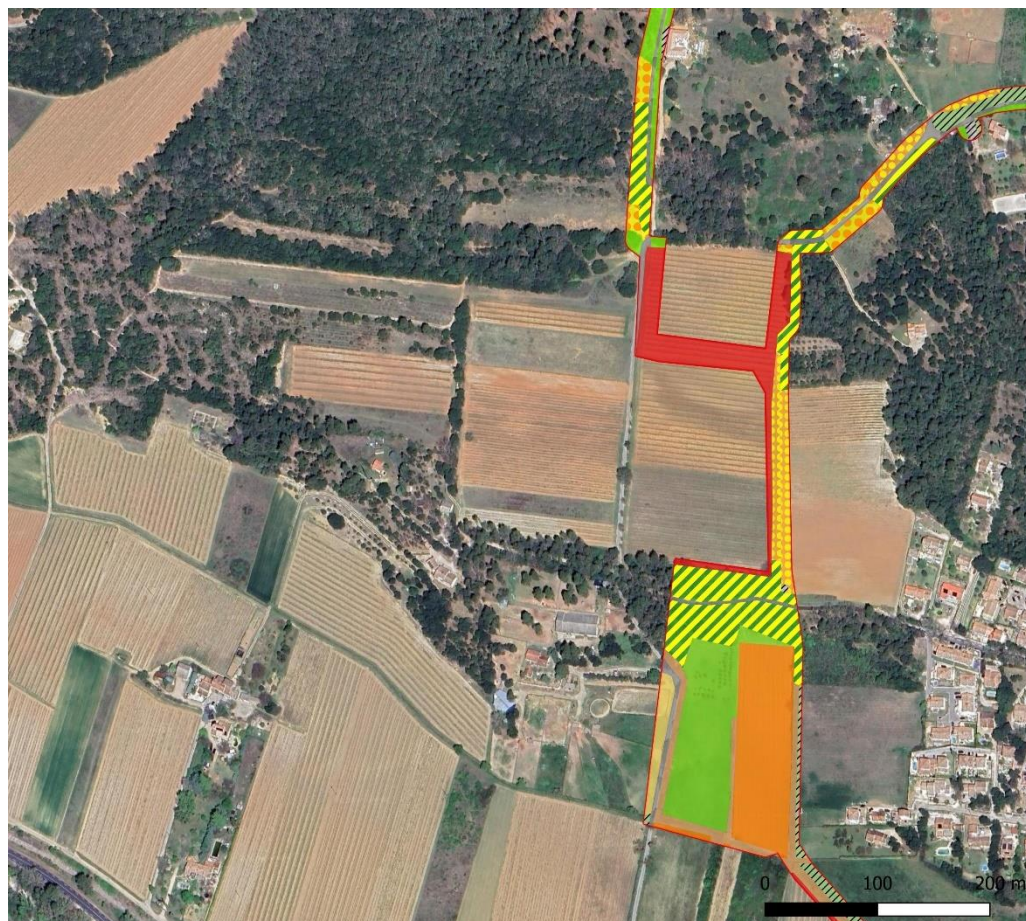


Cartographie des habitats naturels Brignoles (83)

- Habitats naturels
-  Habitations et bâtiments
 -  Haies arborées
 -  Pelouses sèches calcaires
 -  Végétations herbacées anthropiques
 -  Voiries
 -  Aire d'étude immédiate

Fonds ortho : Géoportail
Réalisation : L. Giardi (Mibora),
septembre 2024





Cartographie des habitats naturels Brignoles (83)

- Habitats naturels
- Boissements à Quercus pubescens
 - Cultures
 - Fourrés arbustifs mésophiles
 - Habitations et bâtiments
 - Haies arborées
 - Haies arbustives
 - Pâturages équins
 - Pelouses sèches calcaires
 - Prairies de fauches
 - Végétations herbacées anthropiques
 - Vignobles
 - Voiries
 - Aire d'étude immédiate

Fonds ortho : Géoportail
Réalisation : L. Giardi (Mibora),
septembre 2024



Cartographie des habitats naturels Brignoles (83)

- Habitats naturels
- Cultures
 - Fourrés arbustifs mésophiles
 - Haies arborées
 - Haies arbustives
 - Olivettes
 - Végétations herbacées anthropiques
 - Vignobles
 - Voiries
 - Aire d'étude immédiate

Fonds ortho : Géoportail
Réalisation : L. Giardi (Mibora),
septembre 2024





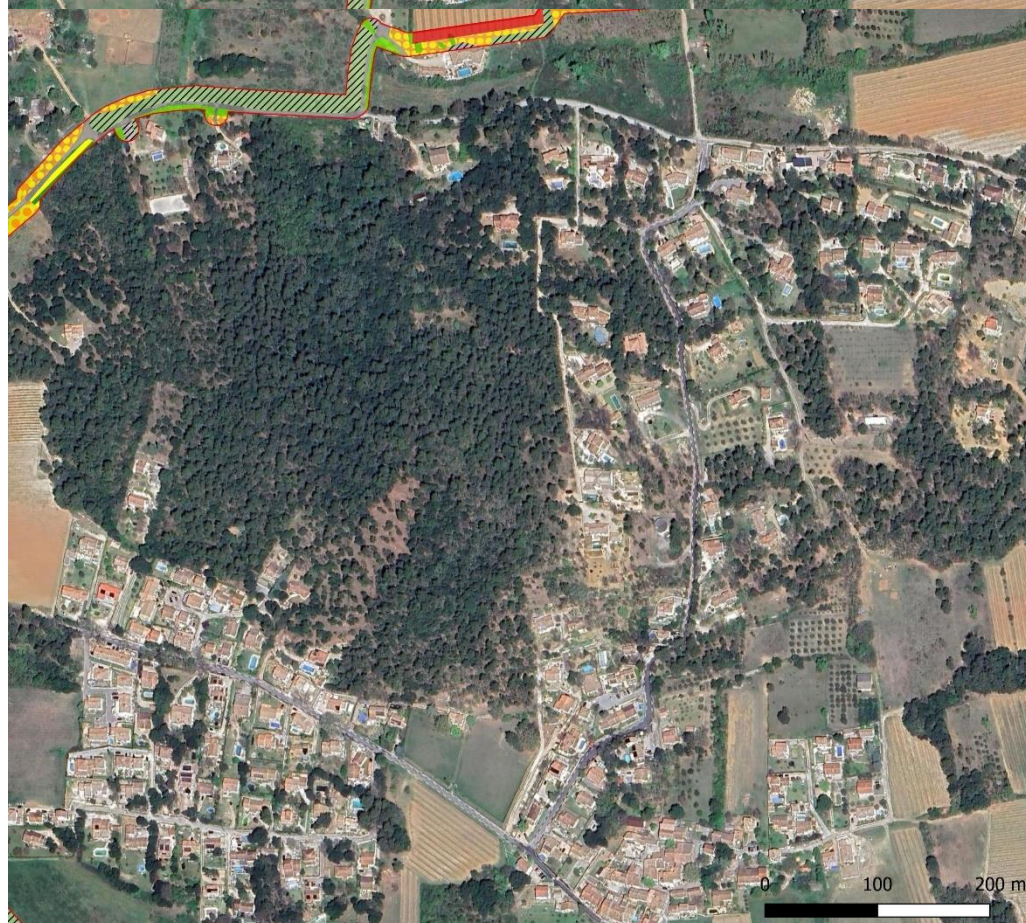
Cartographie des habitats naturels Brignoles (83)

- Habitats naturels
- Cultures
 - Fourrés arbustifs mésophiles
 - Habitations et bâtiments
 - Haies arborées
 - Haies arbustives
 - Végétations herbacées anthropiques
 - Vignobles
 - Voiries
 - Aire d'étude immédiate

Fonds ortho : Géoportail
Réalisation : L. Giardi (Mibora),
septembre 2024



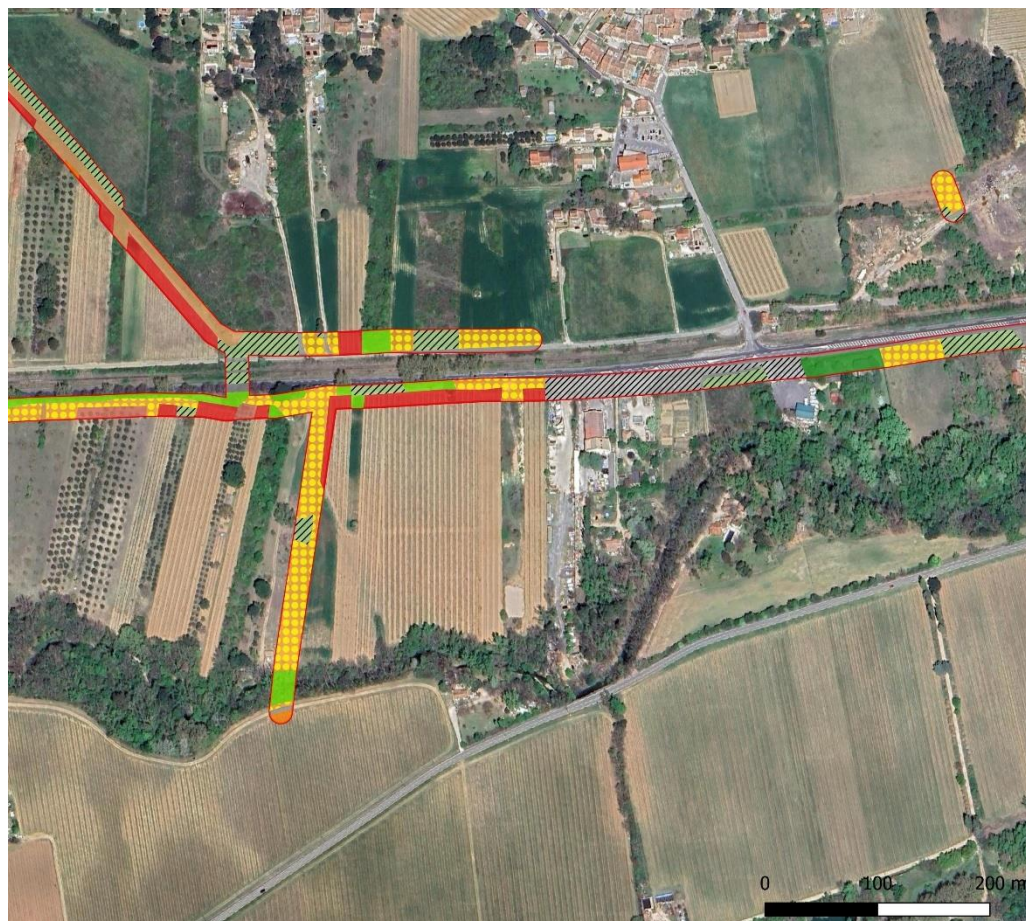
Cartographie des habitats naturels Brignoles (83)



- Habitats naturels
- Boisements à Quercus pubescens
 - Fourrés arbustifs mésophiles
 - Habitations et bâtiments
 - Haies arborées
 - Haies arbustives
 - Pelouses sèches calcaires
 - Végétations herbacées anthropiques
 - Vignobles
 - Voiries
 - Aire d'étude immédiate

Fonds ortho : Géoportail
Réalisation : L. Giardi (Mibora),
septembre 2024





Cartographie des habitats naturels Brignoles (83)

- Habitats naturels
- Boisements anthropiques
 - Cultures
 - Fourrés arbustifs mésophiles
 - Habitations et bâtiments
 - Haies arborées
 - Haies arbustives
 - Olivettes
 - Végétations herbacées anthropiques
 - Vignobles
 - Voiries
 - Aire d'étude immédiate

Fonds ortho : Géoportail
Réalisation : L. Giardi (Mibora),
septembre 2024



Cartographie des habitats naturels Brignoles (83)

- Habitats naturels
- Cultures
 - Fourrés arbustifs mésophiles
 - Habitations et bâtiments
 - Haies arborées
 - Végétations herbacées anthropiques
 - Vignobles
 - Voiries
 - Aire d'étude immédiate

Fonds ortho : Géoportail
Réalisation : L. Giardi (Mibora),
septembre 2024





Cartographie des habitats naturels Brignoles (83)

- Habitats naturels
- Boisements anthropiques
 - Cultures
 - ▨ Fourrés arbustifs mésophiles
 - Haies arborées
 - Olivettes
 - ▨ Pelouses sèches calcaires
 - Végétations herbacées anthropiques
 - Vignobles
 - Voiries
 - Aire d'étude immédiate

Fonds ortho : Géoportail
Réalisation : L. Giardi (Mibora),
septembre 2024



TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Liste des espèces faune/flore inventoriées dans la zone d'étude en 2024

FLORE

149 espèces floristiques ont été observées sur le site d'étude. Il s'agit pour la plupart, d'espèces à forte amplitude écologique, ubiquistes et communes en région.

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été inventoriée sur le site.

1 espèce patrimoniale a été identifiée sur le site : L'Orobanche crénelée (*Orobanche crenata*)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne Bonn	N2000	PN	PNA	LRM	LRE	LRN	LRR PACA	ZNIEFF PACA	ENJEU PACA
<i>Orobanche crenata</i> Forssk., 1775	Orobanche crénelée							LC	NT	R	Fort

AVIFAUNE

Lors des inventaires de 2024, 71 espèces ont été relevées, parmi celles-ci :

- 58 espèces d'oiseaux sont protégées.
- 6 espèces sont d'intérêt communautaire au titre de la directive oiseaux.

27 espèces représentant un enjeu de conservation allant de modéré, à fort à l'échelle de la région PACA. Parmi celles-ci, 17 représentent un enjeu de conservation modéré à fort sur le site d'étude. Dans ces dernières, seules 3 représentent un enjeu de conservation allant d'assez fort à fort sur le site étudié.

- ❖ 2 espèces à enjeu de conservation fort sur le site :
 - Le Verdier d'Europe
 - La Tourterelle des bois
- ❖ 1 espèce à enjeu de conservation assez fort :
 - Le Serin cini

Liste des oiseaux recensés sur le site d'étude, ayant un niveau d'enjeu fort à modéré localement :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protections (BE, BO, PN, PRPACA)	Dir.Oiseaux	LR France Nicheurs	LR France Hivernants	LR France Passages	LR Reg. Nicheurs PACA	Statut ZNIEFF Reg. PACA	Cortège	Enjeu local PACA	Statut bio	Enjeu local
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	BEII - PN3	-	VU	DD	NA d	-	-	OU	FO	H	MO
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	BEII - BEIII - PN3	-	VU	NA d	NA d	VU	-	FE	FO	Nc	FO
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	BEII - BEIII - PN3	-	VU	NA d	NA c	VU	-	SO	FO	P	FA
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	BEIII - chassable	Ann. II/1 et III/1	LC	-	-	VU	-	OU	FO	Npos	FA
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	BEIII	Ann. II/2	VU	-	NA c	VU	-	FE	FO	Npr	FO
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	BEII - PN3	-	VU	-	NA d	NT	-	FE	AFO	Nc	AFO
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	BEIII - BOII - PN3	Ann. I	LC	-	NA d	NT	RQ	FE	MO	A	FA
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	BEII - BOII - PN3	-	NT	NA d	NA d	NT	-	FE	MO	A	FA
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	BEII - PN3	-	VU	NA d	NA d	LC	-	FE	MO	Nc	MO
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	BEIII - PN3	-	NT	-	-	NT	-	SO	MO	Npos	MO

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protections (BE, BO, PN, PRPACA)	Dir.Oiseaux	LR France Nicheurs	LR France Hivernants	LR France Passages	LR Reg. Nicheurs PACA	Statut ZNIEFF Reg. PACA	Cortège	Enjeu local PACA	Statut bio	Enjeu local
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	BEIII - PN3	-	VU	-	-	LC	-	OU	MO	Npr	MO
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	BEIII	Ann. II/2	LC	NA d	-	VU	-	FE	MO	A	FA
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	BEIII - PN3	-	LC	-	-	NT	RQ	SO	MO	Nc	MO
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	BEII - PN3	-	NT	-	DD	NT	-	AN	MO	A	FA
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	BEII - BOII - PN3	-	LC	-	NA c	NT	-	FE	MO	Npr	MO
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	BEII - PN3	-	LC	NA d	NA c	NT	-	FE	MO	H	FA
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	BEII - PN3	-	NT	NA d	NA d	NT	-	FE	MO	H	FA
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	BEII - BEIII - PN3	-	NT	NA d	NA d	NT	-	SO	MO	Npr	MO
<i>Currucula melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	BEII - PN3	-	NT	-	-	LC	-	SO	MO	Nc	MO
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	BEII - PN3	Ann. I	VU	NA c	-	LC	RQ	HU	MO	Npos	MO
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	BEIII - PN3	-	NT	-	DD	NT	-	AN	MO	A	FA
<i>Burhinus oedipnemos</i>	Oedicnème criard	BEII - BOII - PN3	Ann. I	LC	NA d	NA d	NT	RQ	OU	MO	Npos	MO
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	BEII - BOII - PN3	Ann. I	NT	-	NA d	NT	DT	FE	MO	Npr	MO
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	BEIII - PN3	-	LC	-	DD	VU	-	FE	MO	Npos	MO
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	BEII - PN3	-	VU	-	-	LC	RQ	FE	MO	Npr	MO
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	BEIII - PN3	Ann. I	LC	NA c	-	NT	RQ	OU	MO	Npr	MO
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	BEII - BOII - PN3	-	LC	-	NA d	LC	RQ	OU	MO	A	FA

MAMMIFERES TERRESTRES

11 espèces de mammifères terrestres sur le site d'étude.

- ❖ 2 espèces protégées, à enjeu faible, ont été contactées sur le site : le Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux.
- ❖ 1 espèce à enjeu de conservation modéré sur le site : Le Lapin de Garenne

CHIROPTERES

Potentialité d'habitat :

Les prospections de terrain ont permis de confirmer la présence d'une multitude de gîtes potentiels, témoignant de la richesse du site en habitats favorables. Les milieux ouverts, tels que les prairies et friches présentent de fortes potentialités pour la chasse. Parallèlement, les milieux fermés, comme les boisements et les haies denses, abritent de nombreux gîtes naturels, tels que des cavités arboricoles, des écorces décollées et des fissures.

Les zones de lisières, situées à l'interface entre milieux ouverts et fermés, constituent des habitats à fort enjeu écologique.

HERPETOFAUNE :

8 espèces de reptiles protégées ont été relevées en 2024 sur le site d'étude : 4 espèces à enjeu moyen, 3 espèces à enjeu faible et 1 espèce dont l'enjeu n'est pas évalué ni en France, ni en PACA (l'Orvet de Vérone – *Anguis veronensis*).

2 espèces sont d'intérêt communautaire : le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) qui sont inscrits en annexe IV de la Directive Habitats et qui présentent un enjeu faible localement.

4 espèces protégées et patrimoniales à enjeu modéré sont recensées sur le site d'étude :

- La Couleuvre vipérine
- La Couleuvre de Montpellier
- La Couleuvre à échelons
- Le Seps strié

BATRACOFAUNE :

5 espèces de d'amphibiens protégées ont été relevées en 2024 sur le site d'étude.

1 espèce protégée et patrimoniale à enjeu modéré est recensée sur le site d'étude :

- Le Pélodyte ponctué

2 espèces sont protégées d'intérêt communautaire (inscrite en annexe IV de la directive habitats). Elles présentent un enjeu faible localement :

- La Rainette méridionale
- le Crapaud calamite

Les 2 autres espèces protégées présentent également un enjeu faible localement :

- le Crapaud épineux
- la Grenouille rieuse

ENTOMOFAUNE :

117 espèces d'invertébrés ont été recensées en 2024.

3 espèces sont protégées :

- Le Grand Capricorne
- La Diane
- L'Agrion de Mercure

1 espèce est patrimoniale et à un enjeu fort :

- La Decticelle des ruisseaux

2 espèces sont patrimoniales et ont un enjeu moyen :

- L'Hespérie de l'Herbe-au-vent
- L'Ascalaphe lorient

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Lors des études de conception de l'aménagement, la SCP a réalisé un diagnostic du territoire afin de mettre en évidence les enjeux et contraintes associés afin de déterminer la faisabilité du projet.

En l'absence de contraintes particulières, l'emprise du chantier est estimée à environ 8 mètres de largeur. Toutefois, des ajustements sont envisagés lorsque le projet rencontre des contraintes spécifiques ou des enjeux environnementaux. Dans ces situations, une réduction de l'emprise du chantier peut être mise en place afin de limiter les impacts négatifs sur les habitats naturels et la biodiversité. Une emprise réduite d'environ 4 mètres sera adoptée près des zones sensibles.

Dans la mesure du possible et en fonction des enjeux, les canalisations seront implantées en bordure des champs. Un tri des terres sera effectué lors des travaux, les différentes couches de terre seront extraites et stockées séparément, pour pouvoir être remises en place dans leur ordre d'origine une fois les travaux terminés. Cette méthode permet de conserver la structure et facilite la remise en état. Enfin, des mesures complémentaires seront prises pour surveiller l'impact du chantier sur l'environnement, et des ajustements seront appliqués si nécessaire en fonction des enjeux locaux. **Ainsi, l'ensemble de ces dispositions permet de minimiser les effets du chantier, garantissant un impact environnemental réduit et maîtrisé.**

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Les espèces à enjeu ont été localisées et des mesures seront mises en place afin d'éviter les espèces et les habitats à enjeu (réduction d'emprise, modification du tracé, évitement et balisage des éléments à enjeu (espèces, habitats), l'abattage et le débroussaillage seront limités au strict nécessaire).

Aucune espèce d'intérêt communautaire ne sera impactée lors des travaux d'aménagement.

.....

.....

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Les travaux seront réalisés hors périodes de reproduction, de nidification et d'hibernation. Dans le cas où l'évitement n'est pas possible (abattage d'arbre, débroussaillage) des mesures de défavorabilisation seront prises afin de rendre l'habitat non attractif pour la faune. Les arbres à forte valeur écologique (cavités, habitats d'espèces saproxyliques) ne seront pas impactés.

Les travaux tiendront également compte du calendrier écologique afin de ne pas détruire ou perturber les espèces en période de reproduction.

.....

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet se situe hors périmètre Natura 2000.

La réalisation d'inventaires a permis de mettre en évidence les enjeux faune, flore et habitats dans l'aire d'étude, ceci dans le but de limiter l'impact du projet sur les milieux naturels et les espèces. Deux habitats appartenant à la liste des habitats ayant permis la désignation des sites Natura 2000 sont présents dans l'aire d'étude, les pelouses sèches calcaires (0.75ha) et les prairies de fauche (0.85 ha). Les travaux contourneront les zones les plus sensibles en passant en priorité le long des chemins et dans les champs agricoles où les enjeux sont moindres. Les surfaces sensibles dans le périmètre Natura 2000 seront au minimum impactées.

Concernant les espèces inscrites à la Directive habitat Les mesures de réduction prévoient d'adapter les travaux à des périodes non impactantes mais aussi de conserver les habitats favorables à ces espèces comme les arbres à cavité.

Il est à noter que l'impact sur les habitats et les espèces sera temporaire avec une recolonisation rapide des emprises chantier par la végétation (maintien des horizons du sol et de la banque de graines). De plus, un suivi écologique sera mis en place avec SEGIC durant les travaux **L'incidence du projet après mise en application des mesures d'évitement et de réduction est considéré comme négligeable.**

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Le Tholonet

Signature :



Le (date) : 12/05/2025

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- auprès de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»

ANNEXES

ANNEXE 1 : Présentation de la SCP et des objectifs du projet global d'aménagements hydrauliques

« La Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale (SCP) est une Société d'Aménagement Régional, régie par les règles du droit privé des sociétés, et dont les collectivités publiques territoriales de la région sont actionnaires majoritaires (plus de 80 % du capital social).

L'Etat lui a confié, en 1963, une mission de service public dans le cadre d'une concession pour l'aménagement hydraulique de la Provence en vue de l'irrigation et de l'alimentation en eau pour les usages domestiques, agricoles et industriels. Ces mêmes missions lui ont été confiées par le département du Vaucluse en 1988 pour l'aménagement du Calavon-Sud Luberon.

La loi du 13 août 2004, relative aux responsabilités locales, a permis le transfert à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur des biens de l'Etat concédés à la SCP. Investie d'une mission d'intérêt général dans la gestion de la ressource en eau, la SCP est donc un outil au service du développement durable et solidaire des territoires de la région.

La SCP est attributaire de droits d'eau issus de retenues hydroélectriques situées sur le Verdon (Castillon et Chaudanne, Sainte Croix, Quinson et Esparron) et sur le système Siagne / Biançon (Saint Cassien). Grâce à ces ressources, la SCP conçoit, construit et gère depuis plus de 50 ans, une infrastructure hydraulique majeure sur un territoire de plus de 31 000 km².

Les infrastructures du Canal de Provence forment un aménagement à buts multiples, desservant à la fois des collectivités, des industriels et des irrigants. Les infrastructures SCP jouent également un rôle dans la Défense des Forêts Contre les Incendies en desservant des bornes incendie pour la lutte contre le feu.

Cet aménagement constitue un outil essentiel pour une politique régionale partagée de l'eau, garantissant l'alimentation en eau des territoires tout en préservant les milieux aquatiques grâce à une gestion concertée des ressources dont le principe repose sur une exploitation, tout au long de l'année, de la ressource issue des réserves du Verdon de manière à préserver les ressources locales et assurer leur recharge, disposant ainsi de leurs pleines potentialités pour faire face notamment aux pointes de consommation estivales.

Depuis sa création, la SCP a fait le choix d'internaliser les missions d'ingénierie nécessaires pour la conception, réalisation, exploitation, maintenance et rénovation des infrastructures de la concession hydraulique régionale. Ainsi, elle dispose d'un panel de compétences très large qui lui permet d'accompagner les acteurs publics, industriels et agricoles en proposant des outils et méthodes qui sont autant de réponses aux impacts du changement climatique. Elle intervient à travers le monde depuis plus de 60 ans pour tenter de répondre aux défis posés par la gestion d'une ressource en eau multi usages.

La SCP offre des solutions techniques et des services optimisés, économiquement durables et respectueux de l'environnement en mettant à profit une double expérience d'aménageur opérateur sur l'ouvrage Canal de Provence.

La compétence d'exploitation/maintenance permet dès le début des projets de disposer d'une vision prospective pour anticiper les contraintes et éclairer les choix dans la conception des ouvrages.

Le rôle d'aménageur permet aux ingénieurs et aux techniciens de son bureau d'études de disposer d'une vision d'ensemble pour intégrer les ouvrages à l'échelle d'un territoire. L'entreprise se préoccupe donc à la fois de la robustesse et de la pertinence de la conception d'un ouvrage mais également de son interaction avec les usages, les écosystèmes et les évolutions qualitatives et quantitatives de la ressource.

La SCP produit également des énergies renouvelables sur les ouvrages de la concession hydraulique régionale depuis plus de 35 ans. Son objectif est d'augmenter sa propre production en améliorant la performance de ses infrastructures pour atteindre la neutralité énergétique positive dès 2025.

La production d'hydroélectricité en région provençale permet de fournir de l'ordre de 25% de la consommation annuelle de la société et de nombreux projets sont en cours de développement.

En tant que gestionnaire de centrales hydroélectriques conçues et réalisées par son bureau d'étude, elle dispose aujourd'hui d'une forte compétence technique depuis les études de faisabilité jusqu'à la conception et la réalisation d'ouvrages. Ses équipes peuvent également proposer un accompagnement sur les prestations complémentaires : évaluations quantitatives et études hydrologiques, procédures réglementaires et environnementales, analyses économiques et foncières, identification des droits d'eau et pilotage de réunions de concertation avec les différents acteurs.

La SCP a fait le choix de développer sur les ouvrages de la concession régionale des unités de production d'énergie photovoltaïque innovantes compatibles avec l'exploitation et la maintenance.

Du photovoltaïque flottant sur des réserves, aux ombrières de canaux et au photovoltaïque en toiture sur les ouvrages, la SCP peut vous accompagner pour évaluer la faisabilité sur vos ouvrages et définir un modèle économique viable. Ses équipes peuvent intervenir à la fois dans le cadre de prestations d'ingénierie mais également en partenariat dans le cadre de développement de projets grâce à la création de sociétés dédiées dont les modalités sont déterminées au cas par cas. »

ANNEXE 2 : Liste des mesures d'évitement et de réduction

Type de mesure	Description de la mesure
Évitement	Évitement stricte des stations de flore protégée et/ou patrimoniale et de plantes hôtes d'insectes protégés ainsi que des arbres gîtes potentiels pour les chiroptères et arbres sénescents favorables aux espèces saproxyliques.
	Balisage préventif (filet orange) des stations de flore protégée et/ou patrimoniale et de plantes hôtes d'insectes protégés proches du tracé avant travaux.
	Redéfinition des caractéristiques du projet : adaptation du tracé de la tranchée.
Réduction	Optimisation du tracé pour privilégier les passages sous route et sous piste (milieux artificialisés ou rudéraux à faibles enjeux écologiques).
	Réduction d'emprise des travaux
	Adaptation de la période des travaux sur l'année en fonction des enjeux écologiques.
	Limiter l'attractivité des emprises par défavorabilisation des emprises chantier avant la réalisation des travaux par débroussaillage, suppression des caches potentielles...
	Maintien des horizons du sol par le tri des terres.
	Dispositif préventif de lutte contre une pollution accidentelle.
	Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
	Dispositif de limitation des nuisances envers la faune.
	Limitation de l'ouverture de tranchée pour les traversées de cours d'eau et de fossés
	Travaux privilégiés en période d'assec sur les cours d'eau et fossés et installation d'un dispositif filtrant en cas d'écoulement (bottes de paille).
	Reprise du profil initial et remise en place des matériaux prélevés dans le lit du cours d'eau.
	Préservation et remise en état des berges.
	Assistance environnementale en phase chantier.